



Je quitte un logement en location ...

Par **NathDrd**, le **16/07/2011 à 21:06**

Bonjour , r  a fait maintenant 10 mois que je loue une maison par l'interm  diaire d'une soci  t   (le Pact de Lille) . Le logement n'est pas aux normes :   lectricit   , chaudi  re , murs , porte d'entr  e , toiture , fen  tres , hygi  ne , isolation , ... Je vous explique mon probl  me : Plusieurs entreprises sont intervenues pour des devis . Exemple : la toiture , il me manque 9 tuiles . Le pire , c'est que je ne suis m  me pas branch  e sur le fils de terre & les retours de flammes de la chaudi  re peuvent faire exploser la maison n'importe quand .   a fait 10 mois qu'on me promet des tas de travaux & d'am  liorations . J'en ai plus qu'assez de mettre la vie de mes 3 enfants en danger . J'ai pr  venu le Pact que j'allais quitter le logement , ce que je ne comprends pas c'est qu'on m'oblige    verser un pr  avis de 3 mois . Je dois donc donner le loyer jusqu'au mois d'octobre 2011 . rnPouvez - vous me conseiller ? rnMerci d'avance .rnNathalie

Par **mimi493**, le **16/07/2011    21:38**

Avez-vous signal   les pb en LRAR de mise en demeure ?rnAvez-vous fait faire des expertises pour prouver que le logement n'est pas d  cent ? Vous parlez d'hygi  ne donc il faut faire intervenir les agents municipaux.rnAvez-vous fait faire l'entretien de la chaudi  re ?rnIl n'y a aucune obligation d'isolation.rnVous semblez parler des normes de construction mais elles ne sont pas applicables    une locationrrnrnEn l'  tat, vous n'avez pas droit de r  silier le bail sans pr  avis.